

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4158

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Abords de la gare - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'accroissement de l'usage des transports en commun inscrit au plan des déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine a établi un projet d'amélioration de l'accès aux quatre gares du val de Saône : Saint Germain au Mont d'Or, Albigny sur Saône (Villevert-Neuville), Couzon au Mont d'Or et Collonges au Mont d'Or.

L'opération d'aménagement des abords des gares du val de Saône est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle vient accompagner le renforcement de l'offre ferroviaire de l'axe Lyon-Mâcon par la SNCF, entamé en 1997, et qui sera poursuivi dans les années à venir. L'opération est éligible à un cofinancement par la région Rhône-Alpes au titre des contrats d'aménagement de gare.

Le projet d'aménagement concernant Couzon au Mont d'Or a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par le conseil de Communauté, lors des séances des 3 mars et 20 octobre 2003, pour un montant total de 318 600 € en dépenses et 159 868 € en recettes, dont 151 422 € de subvention de la Région au titre du contrat d'aménagement de gare et 8 446 € de participation de la Commune et du Sigerly au titre de leurs compétences respectives.

Le programme de travaux se décompose comme suit :

- aménagement de la cour de la gare : il permet la création de huit places de stationnement dont une place PMR, tout en améliorant l'image, la sécurité et l'accessibilité du site par les usagers : renforcement des cheminements pour piétons, amélioration de l'éclairage public,

- aménagement de la rue Aristide Briand : il permet la sécurisation des cheminements pour piétons depuis le centre du village par l'élargissement du trottoir existant côté gare et la réduction de l'emprise de la chaussée, et d'augmenter les capacités de stationnements sur voirie (huit places de stationnement supplémentaire créées),

- aménagement du carrefour Anjoly-Briand : il permet un meilleur traitement de l'entrée de gare par la réalisation d'un passage pour piétons et la réalisation d'une entrée charretière pour accéder à la cour de la gare.

L'autorisation de programme mise en place par la délibération de la Communauté urbaine en date du 20 octobre 2003 doit être réévaluée de 20 000 € pour les motifs suivants :

- modification du programme de voirie ayant entraîné une modification du projet d'éclairage public,
- opération étirée dans le temps ayant subi des révisions de prix.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réévaluation du coût global de l'opération à hauteur de 338 600 € en dépenses.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 780-Couzon au Mont d'Or : aménagement des abords de la gare, est complétée pour un montant de 20 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,